

Le Service de Séjours de Recours « Cairn »

Un accompagnement original et adapté pour des jeunes en grandes difficultés

Quand tout devient difficile, voire impossible pour un jeune et qu'il faut un « ailleurs », d'autres horizons pour retrouver un sens à sa vie, le dispositif se propose de construire avec ce dernier, la famille, les travailleurs sociaux en charge de la situation, un parcours adapté. Ce dispositif prend en compte la problématique, la parole, les potentialités des jeunes concernés et les préconisations des services prescripteurs.

Ce dispositif s'adresse :

- ✧ aux jeunes qui ont mis leurs familles, les adultes et les dispositifs classiques de prise en charge en échec.
- ✧ aux jeunes qui ont rencontré des difficultés face à certaines situations vécues en familles.
- ✧ aux jeunes qui ont épuisé toute la palette des réponses éducatives.
- ✧ aux jeunes qui dans leur parcours ont besoin d'un cadre éducatif différent pour retrouver sens à leur projet, à leur vie.
- ✧ aux jeunes qui refusent tout et dont les passages à l'acte interpellent.
- ✧ aux jeunes qui sont dans une souffrance qu'ils ne peuvent exprimer.

- **Les objectifs, les outils et la méthodologie**

Les objectifs

- ✧ Rétablir une relation de confiance avec l'adulte.
- ✧ Aider le jeune à comprendre quelque chose de soi et de son fonctionnement.
- ✧ Renforcer l'identité et valoriser l'image de soi.
- ✧ Travailler sur les capacités de socialisation, d'insertion, de responsabilisation et d'adaptation.

- ✧ Remobiliser l'ensemble des adultes qui concourent à son éducation.
- ✧ Travailler avec le jeune et les adultes qui l'entourent à l'élaboration d'un projet de vie.

Les outils

- ✧ Il est proposé aux jeunes individuellement ou en groupe un certain nombre d'expériences fortes, à partir de supports divers (sports à forte charge émotionnelle, chantiers éducatifs, activités utiles pour la collectivité, stages professionnels, etc.).
 - La pratique de sports, dans un cadre exceptionnel, pour inviter à la réussite d'expériences nouvelles, à une meilleure socialisation, à l'intégration de règles. Ce contexte peut aussi permettre de modifier le regard que le jeune porte sur lui, sur les autres et sur son environnement proche.
 - La participation à des actions solidaires à l'étranger ou à des séjours séquentiels en France peuvent amener les jeunes à se décentrer de leur quotidien afin qu'ils deviennent plus coopératifs et acteurs.
 - Un accompagnement vers les dispositifs de droits communs visant une meilleure insertion sociale (emploi, santé, logement).

La méthodologie

La méthodologie de projet comprend quatre phases :

- Une phase d'évaluation, d'analyse de la problématique et de la situation du jeune,
- Une phase d'élaboration du projet avec définition d'objectifs,
- Une phase de mise en œuvre du plan d'actions,
- Une phase d'évaluation des actions réalisées et la proposition de préconisations pour la suite de la prise en charge du jeune.

- **Les acteurs de cet accompagnement**

- ✧ **Deux éducateurs à plein temps**, dont un est **titulaire du Brevet d'Etat Sportif** pour assurer la prise en charge éducative selon les objectifs déterminés avec les prescripteurs.
- ✧ **Une institution de rattachement** comprenant un chef de service, un psychologue et un directeur pour une aide à la compréhension, à la gestion et à l'évaluation des actions menées.
- ✧ **Des personnes ressources** issues de la Maison d'Enfants de Faverges, des services spécialisés et des membres de la société civile. Il s'agit d'un réseau au sens large où les relations ne s'inscrivent pas forcément dans un rapport de travailleur social à éduqué.

Celles-ci contribuent à :

- favoriser l'expression orale, écrite, picturale ou corporelle du jeune dans le cadre d'ateliers de développement personnel,
- Permettre aux jeunes de réaliser des activités en lien avec des entreprises, des artisans, des administrations, des services publics, des chercheurs, des artistes... en fonction des objectifs retenus et des centres d'intérêts du jeune.

- **Un mode d'emploi**

- ✧ La Maison d'Enfants de Faverges est saisie d'une **demande de prise en charge par un prescripteur, voire un établissement à caractère social.**